

Fondamentaux de la paie du personnel non médical

RÉF. PRH-AGH00-F057

Présentiel
3 jours - 21h

Lieu
Sur site, Amiens, Toulouse

Public

Service des Ressources Humaines

Niveau : Fondamental

Prérequis recommandés

Une expérience de quelques mois permet de mieux appréhender la formation

Objectifs de la formation

Savoir analyser et interpréter les différents indicateurs de suivi de la gestion des immobilisations

Moyens pédagogiques**A la charge du MIPIH**

- Support pédagogique fourni : imprimé
- Les exercices permettent la construction progressive, par les stagiaires, d'un bulletin de paie (par statut)

A la charge de l'établissement (formation sur site)

- Vidéoprojecteur
- Paperboard

Programme

Généralités

- Les éléments de la rémunération
- Le fondement du droit au traitement
- Le principe de parité
- Le bulletin de paie et sa législation

La rémunération principale des contractuels

- Le traitement de base – les décrets et les statuts particuliers
- La rédaction de l'article <<rémunération>> sur le contrat de travail
- L'indemnité de résidence
- Le Supplément Familial de Traitement

La rémunération complémentaire

- Le régime indemnitaire
- Quelques exemples :
 - L'indemnité de sujétion spéciale
 - Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)
- Les avantages en nature (nourriture, logement ...)
- Les remboursements de frais (transport, stages, missions ...)

Les charges sociales et fiscales

- Le plafond de sécurité sociale
- Les charges payées à l'URSAFF (sécurité sociale, retraite, allocations familiales, FNAL, ...)
- La retraite complémentaire - L'IRCANTEC
- La contribution de solidarité
- La CSG – La CRDS
- La taxe sur les salaires

Les variations de la paie

- Le temps de travail (temps complet et incomplet)
- La régularisation du traitement
- Les saisies et oppositions
- Les positions d'activité ou de non-activité
- Les indemnités journalières de sécurité sociale : la maladie, la maternité, l'adoption, le congé paternité, l'accident du travail ...

Les spécificités de la paie des fonctionnaires (3ème journée)

- La NBI
- Le régime indemnitaire
- La CNRACL, la sur-cotisation, le cumul emploi retraite
- La retraite additionnelle de la fonction publique - RAFFP
- La maladie ...

Le cas particulier des apprentis

- Le contractuel de droit privé
- Le brut, les heures supplémentaires
- Les charges salariales et patronales
- La maladie (le calcul spécifique des indemnités de sécurité sociale) ...

Intervenants

Responsable Ressources Humaines en Centre Hospitalier
Consultant et formateur en RH et Paie pour les 3 fonctions publiques



Evaluation des acquis

Le formateur observe sur la base des travaux de mise en situation et l'élaboration d'un bulletin de paie, la progression réalisée par l'apprenant et l'atteinte des objectifs de la formation.

Une attestation de fin de formation précisant les acquis de la formation sera remise au stagiaire.

Méthode pédagogique

Formation – Action basée sur l'élaboration progressive d'un bulletin de paie.

Modalités d'inscription

Les formalités sont consultables sur notre site internet
<https://www.mipih.fr/formations>

Accessibilité aux personnes handicapées

Pour toutes personnes en situation de handicap, contactez le service Formation Client, au **05 34 61 50 00**, pour étudier la solution adaptée à votre besoin